

# Permis de conduire et carte grise

## **Demande de duplicata du permis de conduire**

Vous pouvez effectuer une demande en ligne de duplicata du permis de conduire dans les cas suivants :

- Perte
- Vol
- Détérioration
- Changement d'état civil
- Erreur sur votre permis s'il s'agit d'un titre demandé par courrier (ancien permis, titre obtenu en échange d'un permis étranger)

## **Demande de duplicata de carte grise**

Vous pouvez obtenir un duplicata de votre carte grise (dorénavant appelée certificat d'immatriculation) si votre carte originale a été perdue. Il n'est plus possible de faire la demande auprès de la préfecture ou sous-préfecture : la demande est à faire intégralement en ligne.

Liens utiles

[Demande de duplicata du permis de conduire](#)

[Demande de duplicata de carte grise](#)